



## SERIES TERRITORIALES - Saison 2011/2012

Bayonne, le 09/09/2011

### **Objet : Avenant au Règlement Sportif 2011/2012**

#### **Modifications pour les RESERVES à XII du Groupe 2 du paragraphe ci-dessous (Page 8 – Chapitre 13)**

##### **Texte actuel**

Particularités **pour le Groupe 2 uniquement**, pour cette saison et pour la **phase qualificative**

- Application stricte du règlement pour les réserves à XII joint en annexe de ce document
- Le résultat du match qui se jouerait à effectif incomplet sera entériné par le comité à partir de la feuille de match et entrera dans les classements de la phase qualificative
- Aucun changement au règlement FFR en ce qui concerne les forfaits

##### **Qui devient**

Règlement identique **pour le Groupe 2 et le Groupe 1**, pour cette saison et pour la **phase qualificative**

- Application stricte des règlements généraux FFR pour le rugby à XII
  - Règle N°3 de l'Annexe 12 pour la catégorie D
  - Article 452 – effectif incomplet
- Aucun changement au règlement FFR en ce qui concerne les forfaits

**Nota** : l'annexe du règlement sportif 2011/2012 des pages 10 et 11 dénommée « Réserves Séries Territoriales - Groupe 2 - Saison 2011/2012 - Catégorie D » devient **caduque**